

Département des Affaires juridiques  
Décision : DAJ2023-504

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL  
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

**Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983, modifié**  
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

**Vu le décret du 1er février 2023**  
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

**Vu le décret n° 84-278 du 12 août 1984, modifié**  
relatif au régime administratif, budgétaire, financier et comptable de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

**Vu les dispositions légales et réglementaires**  
concernant la commande publique ;

**Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012**  
relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Inserm**  
relative au régime de prise en charge des frais de mission ;

**Vu la décision DAF n° 2018-142**  
relative aux conditions et modalités de déplacements temporaires ;

**Vu la décision DAJ n° 2020-81**  
du Président-directeur général portant organisation des achats de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

**Vu la décision n° 2023-318**  
relative à l'organisation des services centraux de l'Inserm ;

**Vu la décision n° 2022-136**  
relative au Département des Ressources Humaines de l'Inserm ;

**Vu la décision n° 2021-132, modifiée**  
nommant Monsieur Sylvain BOURGOIN, directeur du département des ressources humaines de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

**Vu la décision n° 2023-126**  
accordant délégation de signature à Monsieur Sylvain BOURGOIN, directeur du département des ressources humaines de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

**Vu la décision n° 2022-238, modifiée**  
nommant Madame Patricia RIGOUX, responsable du service « Ressources, Pilotages et Perspectives » au sein du département des ressources humaines de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

**Vu la décision n° 2023-122**  
accordant délégation de signature à Madame Patricia RIGOUX, responsable du service « Ressources, Pilotages et Perspectives » au sein du département des ressources humaines de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

**DECIDE**

**Article 1 :** En cas d'absence et d'empêchement de Monsieur Sylvain BOURGOIN, directeur du département des ressources humaines de l'Inserm, et de Madame Patricia RIGOUX responsable du service « Ressources, Pilotages et Perspectives », délégation permanente de signature est accordée par Monsieur Didier SAMUEL, Président-directeur général de l'Inserm à Madame Siv-Phong THANG, affectée au bureau de la « gestion prévisionnelle de l'emploi », afin

dans les limites des attributions dudit bureau et le cas échéant dans le système d'information financier SAFIr, de:

- constater les droits et les obligations de l'établissement,
- signer ou valider tous actes ou documents administratifs ou financiers,
- engager, liquider et ordonnancer les dépenses et,
- liquider les recettes et émettre les ordres de recouvrer correspondants.

**Article 2 :** La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> août 2023.

**Didier SAMUEL**

**Le Président-directeur général**